

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION INTER



A renvoyer complété et signé par email

Votre inscription

- Stage :
- Date : Tarif (H.T.) :
- Nom et prénom du participant
- Fonction :
- Email :
- Téléphone portable et fixe
- Responsable de l'inscription, nom et prénom
- Fonction :
- Email :
- Tél. :
- Modalités de facturation
 - Paiement à réception de facture
 - Coordonnées de facturation nom entreprise/ adresse/ CP/ Ville/ n° SIRET/ n° TVA...bon de commande éventuel

Prise en charge par un OPCA

- Cordonnées de facturation/ n° dossier/ n° adhérent...

Nos conditions

- **Portage de la formation**
ITG- 18 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
N° de formateur : 11 75 29 21 275
- **Condition de vente**
La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de vente. Toute inscription annulée dans les quinze jours ouvrés précédant le début du stage donnera lieu à une facturation partielle du stage (30%), passé ce délai la facturation sera totale. DOCEOR se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant au plus tard une semaine avant le début de la formation.
Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.
Paiement à réception de la facture.
- **Convention de formation et autres documents**
A la confirmation du stage, une convention de formation professionnelle continue, établie selon les textes en vigueur, vous est adressée.
Environ deux semaines avant la session, nous vous adressons :
 - Une convocation,
 - L'adresse du lieu de formation et le plan d'accès,
 - Une liste d'hôtels pour vous loger (réservation à votre charge),
 - Le programme détaillé et les horaires.A l'issue de la formation, une attestation de présence nominative vous est adressée ainsi qu'une copie de l'évaluation de la formation.
- **Tarif**
Nos prix catalogue sont à majorer de la T.V.A. au taux en vigueur à la date de facturation. Ils englobent les frais d'animation, les déjeuners et les documents pédagogiques. L'hébergement et le repas du soir, ainsi que les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.
- **Prise en charge**
La demande de prise en charge auprès de votre organisme payeur doit être faite avant le début de l'action de formation. La notification de prise en charge de l'organisme payeur sera remise au plus tard 5 jours avant le début de la formation.
Il vous appartient de vérifier les conditions d'imputabilités de cette formation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Recommandations de l'employeur

Motivations du stagiaire pour suivre ce stage